Santé
Université Paris Cité

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION FORMATION DE LA FACULTE DE SANTE EN FORMATION PLENIERE

Séance du 10 mars 2022

Présents ou représentés :

Idris AMROUCHE	Safia ARDHAOUI	Gilles BARROUX
Philippe BELMONT	Julia BOSCO BOURVIEN	Rafin CHOWDHURY
Bérard COQUERAN	Florian CREMOUX	Inès DATHEVY
Patrick DESCHAMPS	Grégoire DE VILLOUTREY	Julien DUMURGIER
Albert FAYE	Adam FUCHS	Pascal GARREC
Sophie GIL	Armelle GODET	Gabriel ILLY
Marie-Christine LALLEMAND	Juliette MARAT	Maryse ROUXEL
Sibylle VITAL	Tanguy WIEDEMANN	

Absents :

Massilya AMIROUCHE	Charles Daniel ARRETO	Paul CHANZY
Marine CONAN	Arthur DE BASTARD	Salma EL BATTI
Adam EL LADIKI	Morgan GUERIN	Natacha LAMOTTE D'INCAMPS
Cédric LEMOGNE	Louise MELART	Léo MIMRAM
Chloé RISCALA	Nathalie ROUSSEAU	Amir SEBA
Edwin SENGCHANH	Christophe SIFFLET	Lina SZENDY
Alexandre ZUCAL	Adélie WINDSOR	

Invités permanents présents :

Amandine DUVAL	Youcef KADRI	Morgane LE BRAS
Isabelle MARGAILL	Mireille VIGUIER	

Invités permanents absents :

Cécile BADOUAL	Catherine CHAUSSAIN	Géraldine DACQUAY
Marianne GREFF	Xavier JEUNEMAITRE	Alain LAQUIEZE
Alexandre MEBAZAA	Harmony PLACERDAT	Matthieu RESCHE-RIGON
Michèle RIVIERE	Marie-Agnès SARI	

Personnels administratifs présents :

Stéphanie COURTOIS	Cindy GODEAU	Aude VEDRINES
Florie WEBER		

Personnel administratif absent :

Jessica CHAVEL

Invités :

David CALMELS	Clémence GROS	Raphaëlle DALMAU

Heure de début de la séance : 16h03

Le Pr Sophie Gil ouvre la séance en accueillant au sein de la Commission Amandine Duval au titre d'invitée permanente, représentante des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

En préambule à l'ordre du jour de la séance, dans le contexte particulier de l'actualité internationale, le Pr Sophie Gil invite les composantes à être vigilantes quant aux éventuelles difficultés que les étudiants ukrainiens, russes et biélorusses pourraient rencontrer dans leurs études. Elle leur demande de veiller à être en communication et en action en conformité avec les instructions transmises par le MESRI aux établissements via un courrier de la DGESIP). Tout questionnement par rapport à la situation, à l'accueil des étudiants et des enseignants, doit être partagé.

Isabelle Margaill évoque le cas des étudiants de nationalité ukrainienne inscrits en Ukraine, qui souhaitent venir en France pour intégrer les cursus en Faculté de Pharmacie. Des universités françaises les accueillent en non diplômants, avec toutefois la possibilité d'acquérir des crédits ECTS. Les CROUS ont été contactés. Les étudiants d'autres nationalités inscrits en Ukraine sont également accueillis.

Le Pr Sophie Gil propose que la Conférence des doyens définisse les conditions d'accueil des étudiants d'Ukraine, pour une application uniforme dans les facultés.

Isabelle Margaill souligne que les autres universités ont elles-mêmes défini les conditions à appliquer par leurs composantes.

Le Pr Sophie Gil ajoute qu'une réflexion est en cours au niveau du Rectorat. Une décision plus générale sera certainement prise.

I – Procès-Verbal de la séance de la Commission Formation du 10 février 2022

Le Pr Sophie Gil indique n'a pas avoir eu de retour sur le Procès-Verbal de la séance de la Commission Formation du 13 janvier 2022.

La commission formation approuve le Procès-Verbal de la Séance de la Commission Formation du 10 février 2022 (Délibération n° 2022-200).

II – Présentation du cadre général des MCCC de la LP et du BUT

David Calmels présente le cadre général des MCCC de la LP et du BUT voté au Sénat académique en février 2022. Le texte est issu d'un groupe de travail comprenant des responsables de licences professionnelles (LP) de l'ensemble des composantes, des directeurs d'IUT dans le cadre du bachelor (BUT) et de la DEFI. Les LP n'avaient jamais été cadrées au niveau des MCCC. Le cadre choisi est le plus souple possible, tout en reprenant l'ensemble des éléments des différents arrêtés. Les règles communes sont énoncées, ainsi que des renvois spécifiques vers chaque formation. L'évaluation des compétences et des connaissances par les trois modalités possibles est décrite : contrôle continu intégral (CCI), contrôle terminal (CT) et CET (combinaison du CCI et du CT). Les spécificités des modalités sont renvoyées au vote des commissions formation. L'assiduité est obligatoire. Les modalités sont également définies dans les MCCC spécifiques, dans le cadre des LP ou au niveau des règlements intérieurs des IUT. Les formations sont construites sous une forme semestrielle avec des blocs de compétences. Les rapports entre les coefficients d'UE doivent être respectés. Une LP peut être proposée sur 3 années, pour un total de180 ECTS, les deux premières années prenant la forme d'un DEUST. Les règles d'obtention des diplômes sont rappelées. Elles sont soumises à une certification en anglais obligatoire, à un apprentissage des outils numériques et d'au moins une langue vivante étrangère. La composition des jurys des formations a été établie. Ils devront comporter au moins 50 % de représentants du domaine concerné par la LP et le BUT.

Le Pr Sophie Gil souligne le travail fourni par Nicolas Auzeil dans le groupe de travail. Les formations sont désormais en règle. Un projet de création d'une LP en Odontologie a été évoqué. Il devrait prendre plus d'épaisseur à partir de 2023.

III – Campagne de candidature 22-23

3.a) Modification des dates de la L2 SIAS

Stéphanie Courtois présente les dates modifiées de la L2 SIAS.

Stéphanie Courtois indique que les résultats pour les grands admissibles ne seront connus que le 15 juin 2022. En conséquence, la date d'ouverture de la campagne de candidatures 2022-2023 est fixée au 16 juin 2022. L'objectif est d'éviter les dépôts de dossiers de candidats qui ne viendront pas en licence 2. Le travail de la scolarité de Pharmacie en sera légèrement allégé mais le gros du travail restera à effectuer à la fin du mois de juillet, une fois connu les résultats définitifs du PASS.

Le Pr Sophie Gil précise que cette décision fait suite à la parution en fin d'année 2021 du décret modificatif, qui oblige à décaler les épreuves orales en juillet.

La commission formation approuve la modification des dates de la L2 SIAS (Délibération n° 2022-201).

3.b) Dates de candidature pour les formations paramédicales (IFSI, Orthoptie, Pédicurie-podologie)

Clémence Gros présente les dates de candidature pour les formations paramédicales (IFSI, Orthoptie, Pédicurie-podologie).

Clémence Gros présente les évolutions mises en place à la suite de la publication de l'arrêté du 22 octobre 2021 qui traite de l'accès aux formations paramédicales (IFSI, Orthoptie, Pédicurie-podologie). Des voies d'accès à ces formations doivent être construites pour les étudiants qui auront validé leurs 60 ECTS de première année d'études de santé – soit en première année avec une dispense d'UE, soit en deuxième année avec un parcours spécifique pour permettre la réalisation du stage de première année. Le développement de ces nouvelles possibilités de poursuite d'études sera corrélé avec le développement des nouvelles mineures mises en place (métiers du soin et du social, métiers de la rééducation et de la réadaptation), en capitalisant sur les partenariats avec des instituts paramédicaux. L'accès en deuxième année d'IFSI ou de DUT carrière sociale, ou en première année de Pédicure-Podologie ou du certificat de capacité d'Orthoptie, prévoient également des dispenses pour les étudiants ayant validé leur mineure. Un dispositif de dépôt de candidatures pour ouvrir ces accès aménagés sera installé pour les carrières sociales relevant de la faculté SH du 30 mai au 17 juin 2022, entre la validation de la mineure et la tenue de la seconde chance. L'instruction des demandes devra être effectuée assez tôt pour permettre l'accès à la formation d'infirmier et permettre l'aménagement de parcours. Pour les étudiants ayant obtenu les 60 ECTS du PASS, l'accès à la deuxième année d'IFSI est conditionné à un aménagement de parcours pour la réalisation du stage de quatre semaines.

Le Pr Sophie Gil remercie Clémence Gros et le responsable de la mineure soin et social pour leur travail, qui permet d'ouvrir l'accès aux filières paramédicales aux diplômés du PASS. La première vague donnera une idée de la proportion d'étudiants intéressés. Les quelques étudiants concernés qui ont intégré une première année d'IFSI se disent très satisfaits. Il est prévu de mettre en place un suivi des étudiants du PASS, au-delà des filières MMOPK. Deux postes de maître de conférences en sciences infirmières renforceront l'enseignement paramédical, auxquels viendra s'ajouter un poste en rééducation.

Amandine Duval souligne l'importance de communiquer auprès des étudiants qui n'ont pas complété la session 1 qu'ils ont la possibilité de candidater, mais que l'acceptation est conditionnée à la validation de la deuxième session. Ils ne doivent pas s'imaginer qu'ils sont exclus du dispositif.

Armelle Godet fait observer que la pratique en stage est essentielle dans la formation de soins infirmiers, qui comprend 15 semaines en première année. Elle fait énormément évoluer les étudiants. Le passage d'un PASS directement en deuxième année peut s'avérer très compliqué du fait d'un défaut d'expertise pratique.

Clémence Gros confirme que la réalisation d'un premier stage pendant l'été est un prérequis essentiel pour la validation de l'intégration en deuxième année. Une deuxième partie pourrait être réalisée en complément entre la deuxième et la troisième année. L'encadrement du stage doit garder à l'esprit que ces étudiants ont un parcours différent des étudiants habituels. Des modalités d'accompagnement spécifiques sont à l'étude, afin de permettre notamment un temps de débriefing de cette première expérience de soins infirmiers. A titre d'exemple, l'intégration de 12 étudiants de l'université Paris Est-Créteil en 2021 en deuxième année d'IFSI s'est bien déroulée.

Le Pr Sophie Gil se félicite de la qualité des partenariats pédagogiques mis en place entre les écoles et Université Paris Cité pour ces formations paramédicales.

La commission formation approuve les dates de candidature pour les formations paramédicales (IFSI, Orthoptie, Pédicurie-podologie (Délibération n° 2022-202).

IV – Maquette PASS Mineure Soin et Social – ECUE stage optionnel pour l'accès aux formations paramédicales et sociales

Le Pr Sophie Gil indique que la maquette actuelle du PASS mentionnait déjà la possibilité d'intégrer le stage

infirmier obligatoire pour les étudiants en filière médecine et odontologie sur l'année universitaire du PASS.

Clémence Gros présente l'ajout d'une ECUE optionnelle pour l'accès aux formations paramédicales et sociales dans la maquette de la Mineure Soin et Social.

Clémence Gros précise que l'enjeu est de permettre aux étudiants de la mineure soin et social de réaliser un stage optionnel en vue de l'accès en deuxième année d'IFSI ou de DUT carrières sociales, en créant les conditions réglementaires nécessaires. Cette passerelle pourrait être combinée avec la préparation du diplôme d'État d'assistant social, sous réserve de la réalisation d'un stage de huit semaines. Ce stage ne sera crédité d'aucun ECTS, mais fera l'objet d'une reconnaissance dans le cadre du diplôme d'État dans lequel les étudiants poursuivront leur cursus.

La commission formation approuve la maquette de la Mineure Soin et Social du PASS – ECUE stage optionnel pour l'accès aux formations paramédicales et sociales (Délibération n° 2022-203).

V – Présentation des M3C spécifiques compétences oraux épreuves du second groupe à l'accès santé

Le Pr Sophie Gil indique que le contexte a été modifié par l'arrêté modificatif du 21 octobre 2021, qui impose la communication aux étudiants des compétences mandées pour les épreuves orales du second groupe à l'accès santé. Un groupe de travail, composé d'enseignants et d'étudiants, piloté par le Dr Jérôme Lambert, a travaillé sur le sujet.

Le Dr Jérôme Lambert présente les M3C spécifiques compétences oraux épreuves du second groupe à l'accès santé.

Le Dr Jérôme Lambert se présente :

- Médecin à l'Hôpital Saint-Louis
- Coordonnateur du groupe de travail qui vise à reformater l'organisation des épreuves du second groupe à l'accès santé

Le Dr Jérôme Lambert ajoute que les deux épreuves orales dureront chacune dix minutes. La première sera consacrée à une mise en situation, la seconde à une analyse de figure ou de tableau. Elles seront précédées d'une préparation de dix minutes, d'un court exposé et suivies d'une séance de questions réponses entre l'étudiant et les examinateurs. Les candidats auront le choix entre deux sujets du domaine de la santé, sociétal ou scientifique. Dans la mise en situation, il s'agira d'un court texte de cinq à dix lignes sur lequel l'étudiant devra donner son point de vue. L'épreuve d'analyse de figure s'appuiera sur l'analyse et la synthétisation d'une figure ou d'un tableau. Le jury sera constitué de trois examinateurs, et la moyenne des deux notes rapportée à 20. Une liste des compétences à évaluer leur sera fournie, ainsi qu'une grille d'évaluation. Une liste de sept compétences a été établie sur la base de la grille de notation qui sera partagé entre les deux épreuves : mise en situation et d'analyse.

Le Pr Sophie Gil précise qu'auparavant, les épreuves n'offraient pas de temps de préparation. Le travail était plus spontané. Une autre nouveauté est d'offrir le choix entre deux sujets aux candidats.

Gilles Barroux demande si l'évaluation sera effectuée sur la base d'une grille déterminée ou de manière plus large.

Le Dr Jérôme Lambert répond que soumettre les étudiants à une vingtaine de sujets possibles est envisagé. À ce stade, la fourniture de corrigés ou de réponses types au jury n'est cependant pas prévue. Les domaines d'évaluation regroupent plusieurs types d'analyse. Les compétences demandées sont assez générales, afin de laisser aux examinateurs la possibilité d'évaluer positivement des réponses et des analyses inattendues. La grille fournie au jury sera néanmoins assez explicite sur le contenu des compétences retenues. Une formation obligatoire de deux heures des évaluateurs est prévue pour expliquer le déroulé des épreuves, les compétences demandées, la grille d'évaluation, avec l'objectif d'homogénéiser la notation des différents jurys.

Le Pr Sophie Gil précise que la liste des compétences sera communiquée aux étudiants, ainsi que la grille d'évaluation. Les étudiants seront formés à la construction d'un discours et aux attendus demandés (analyse, présentation, argumentation, etc.).

Le Dr Jérôme Lambert souligne que l'audition de personnes organisant des oraux dans de grandes écoles a été très utile pour déterminer le format des épreuves.

Le Dr Idris Amrouche demande si une explication du rationnel scientifique de ces oraux est envisagée.

Le Dr Jérôme Lambert répond que le contenu de la formation des étudiants est encore en cours d'élaboration.

L'explication de l'objectif des oraux y est intégrée.

Youcef Kadri indique qu'il a du mal à faire le distinguo entre 2 compétences et demande si elles sont réparties en fonction des épreuves ou si les 7 compétences sont évaluées sur les 2 épreuves

Le Dr Jérôme Lambert souligne qu'elles tournent autour d'une thématique générale de capacité à construire un raisonnement et à synthétiser une information. L'idée retenue pour la formation des étudiants est de prévoir quelques cours et TD sur le format des épreuves et des attendus. Il s'agira davantage d'un entraînement que d'un enseignement théorique. Les étudiants seront encouragés à développer leur pratique en dehors de la formation.

Le Pr Philippe Belmont se dit satisfait de l'exercice de recul effectué par le groupe de travail. Certaines compétences peuvent sembler redondantes. Qu'une formation soit prévue est une bonne chose pour les étudiants, qui sont d'origines très diverses. L'intérêt d'une épreuve orale, de par son côté subjectif, reste sujet à discussion.

Le Pr Sophie Gil considère que la formation des examinateurs et l'élaboration d'une grille d'évaluation ont justement pour but de limiter le caractère subjectif de cette évaluation. Étudiants et examinateurs doivent être bien informés des compétences demandées. Dans l'idéal, il serait préférable d'organiser quatre épreuves, mais les moyens pour le faire sont insuffisants. Tout étudiant convoqué a réellement une chance de réussir.

Albert Faye salue le travail fourni. Disposer d'une grille d'évaluation claire est essentiel. Dans ce domaine, la simplicité est de mise. Certaines compétences sont effectivement redondantes, il convient donc de bien former les examinateurs. La question de l'harmonisation à l'intérieur des jurys, et entre les jurys, est également importante.

Le Dr Jérôme Lambert répond que la grille utilisée fournit des catégories déterminées. Par ailleurs, la redondance des compétences qui est parfois évoquée peut aussi être considérée comme une forme de complémentarité. L'homogénéité de la notation est effectivement essentielle. Elle passera par un exposé clair de la compréhension que les jurys doivent avoir des différents items.

Armelle Godet souligne que la période des oraux est anxiogène pour les étudiants, qui ne savent pas toujours comment se préparer. Elle s'enquiert également de l'information prévue sur le coefficient appliqué, ainsi que sur l'information qui sera délivrée sur le déroulé des épreuves.

Le Dr Jérôme Lambert répond que les étudiants suivront des cours théoriques sur le déroulé des épreuves et sur la construction d'une argumentation avec des connecteurs logiques. Les TD prendront plus la forme d'entraînements, sans aller jusqu'à un oral blanc. Des sujets seront proposés pour aider les étudiants à anticiper les épreuves. La meilleure solution pour lutter contre l'appréhension des étudiants est de les informer au préalable de la manière dont se dérouleront les oraux.

Florie Weber indique que les épreuves orales, une fois couplées avec les épreuves écrites, peuvent modifier le rang des classements finaux. Un webinaire est prévu à ce sujet avec les étudiants du PASS, qui doivent prendre conscience que ces épreuves font partie du parcours de formation aux carrières sociales et de santé.

La commission formation approuve les M3C spécifiques compétences oraux épreuves du second groupe à l'accès santé (Délibération n° 2022-204).

VI – Présentation du volet pédagogique des missions de la commission de suivi pédagogique et réglementaire de l'accès aux études de santé

Le Pr Sophie Gil présente le volet pédagogique des missions de la commission de suivi pédagogique et réglementaire de l'accès aux études de santé.

Le Pr Sophie Gil indique que cette disposition fait suite à la publication le 21 octobre 2021 d'un arrêté modificatif pour la mise en place d'une commission de suivi pédagogique et réglementaire de l'accès aux études de santé. Université Paris Cité avait déjà mis en place cette commission, avec une équipe rassemblant les trois facultés, en lien avec l'équipe nationale. De façon plus élargie, une équipe projet a permis d'adapter la formation en direct, tout au long de l'année 2020-2021, et en lien avec les équipes pédagogiques. Le suivi financier et pédagogique a été assuré, de même qu'un soutien psychologique dédié aux étudiants en PASS et en L.AS. Le décret modificatif du 13 juillet 2021 a été suivi par la création d'une commission de dérogation avec arrêté de composition. Les étudiants cas contact ou Covid+ ont été dans tous les cas suivis. La première année de mise en place a été chaotique dans toutes les universités. Il a été demandé d'installer une commission de suivi pédagogique et réglementaire de l'accès aux études de santé, ce qui a été formalisé.

La composition a été soumise au vote du Conseil de faculté le 15 février 2022. Cette commission élargie regroupe le vice-président formation de l'université et de l'INALCO, le président du jury Accès santé, le vice-doyen

formation de la faculté de santé, ainsi que son homologue étudiant, les responsables pédagogiques de la formation PASS, des jurys du second groupe d'épreuves, des enseignants des filières accessibles ou des trois facultés d'U Paris Cité, un enseignant-chercheur membre du sénat académique d'U Paris Cité, des étudiants de la commission formation, le président de l'association du tutorat, le directeur du pôle Vie étudiante de la faculté de santé, la direction pilote administrative de la réforme Accès santé, le département PASS-L.AS, un enseignant-chercheur en qualité de juriste, ainsi que des personnalités extérieures.
Parmi les missions de la commission figurent le suivi pédagogique des formations santé, les adaptations pédagogiques et organisationnelles, l'appui réglementaire en lien avec les licences ou encore la mise en place de la commission de dérogation.
Au moins une réunion plénière devra être organisée chaque année. Deux sont d'ores et déjà prévues en 2022, après les résultats de la mineure et de la majeure santé. Des groupes de travail pourront ensuite se réunir, éventuellement, entres autres sur le suivi des mineures disciplinaires, en faisant appel à des expertises extérieures (psychologues, enseignants SH).

Le Pr Sophie Gil remercie l'équipe du PASS qui a fourni un travail incroyable, ainsi que Florie Weber et Morgane Le Bras.

Armelle Godet demande si la commission effectuera le suivi des étudiants en PASS accédant à la deuxième année de licence à partir du socle de leur mineure disciplinaire, et si des dispositions sont prévues pour intégrer des élus étudiants.

Le Pr Sophie Gil répond que ce travail de suivi est effectué au sein de chaque licence. La Commission Formation n'a pas à y interférer. Pour l'accès santé, cependant, le groupe de travail d'orientation et de réussite réalisera un suivi. Un étudiant en relation avec Accès santé qui rencontrerait des difficultés doit s'adresser au département PASS mineure santé. Les étudiants en parcours de licence disposent d'un référent pédagogique, qui doit être leur interlocuteur privilégié.

Youcef Kadri estime que la mineure PASS doit permettre la meilleure réussite possible en L2 du cursus menant à la Licence.

Le Pr Sophie Gil considère que ce domaine relève de la mineure disciplinaire. Les responsables de mineure se réuniront pour discuter de la mise en place et du suivi des étudiants.

Morgane Le Bras souligne que des éléments de réponses disponibles révèlent un taux de réussite intéressant. Les étudiants de la mineure BPC réussissent bien en Licence Biomed, parfois mieux que des étudiants de L1.

Le Pr Sophie Gil rappelle que les deux mineures non scientifiques sont économie-gestion et droit. Les enseignants s'étaient engagés sur un suivi pédagogique renforcé.

VII- Point vie étudiante

Aude Védrines fait un point sur la Vie étudiante.

Aude Védrines évoque la prévention en santé mentale. La prochaine session de formation aura lieu au mois d'avril 2022. 31 secouristes ont déjà été formés parmi des groupes mixtes d'enseignants, d'étudiants en santé et de BIATSS, grâce aux crédits de la CVEC. La formation de 25 formateurs internes à la faculté de santé sera proposée d'ici fin 2023, afin de répondre à la forte demande. Un partenariat a été signé début mars dans ce sens avec l'ARS IDF.

Le groupe PIAU (prévention, information, addiction de l'université) a été initié par le Professeur Lejoyeux, addictologue à Bichat, avec le soutien des doyens en santé. Son objectif est de sensibiliser les étudiants à la consommation de produits addictifs et de renforcer les connaissances sur le sujet. Une enquête a été réalisée auprès des étudiants sur leur comportement addictif. Des outils de prévention et de communication ont été élaborés, notamment plusieurs vidéos. Quatre capsules vidéo sont d'ailleurs en cours de réalisation, avec l'appui d'un forum de discussion sur Slack pour avancer en co-construction avec les étudiants.

Aude Védrines ajoute que l'appel à projets CVEC 2022 U Paris Cité est ouvert à tout l'établissement. La date limite de dépôt des projets a été fixée au 3 avril. Les dossiers peuvent être envoyés à l'alias vde.sante@u-paris.fr, jusqu'au 31 mars. Les projets retenus recevront 50 000 euros. Les associations ne sont pas éligibles.

VIII- Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la Commission formation prend fin à 18h02.